

**MAIRIE D'YTRAC**



**PROCES-VERBAL DU  
CONSEIL MUNICIPAL DU 4  
SEPTEMBRE 2025**



**ORDRE DU JOUR**

**Décisions**

- Virements de crédit n°1 – Budget communal 2025
- Location appartement « 1 avenue Antonin Magne, le Bex »

**Délibérations**

- Signature d'une convention pour une mission d'Assistance à Maitrise d'Ouvrage avec CIT pour le marché de travaux d'entretien, de grosses réparations et de modernisation des voiries et dépendances
- Signature convention avec la Préfecture relative à la réalisation de la mise sous pli et du colisage de la propagande électorale
- Renouvellement de la Convention Territoriale Globale (CTG) avec la CAF
- Admission en non-valeur 2025
- Subventions 2025 aux associations
- Subvention 2025 au Centre Socio Culturel « A la Croisée des Autres »
- Demande de subvention auprès du Fonds d'Aide au Football Amateur
- Congrès des maires 2025
- Autorisation d'implantation de canalisations souterraines d'électricité par ENEDIS sur une parcelle communale
- Concours des « Maisons Fleuries 2025 »
- Contrat d'apprentissage au service technique
- Fourniture de repas à la commune d'Ayrens

**Ouverture de la séance à 20h30 sous la présidence de Mme Bernadette GINEZ, Maire de la commune d'Ytrac.**

**Madame le Maire :**

Bonsoir,

Pour tenir cette séance de conseil, je vais procéder à l'appel. Stéphanie Artis, Didier Bergeron, Nadine Bruel, Frédéric Capsenroux, David Chastre. Il ne nous a rien dit, on va attendre un peu. Isabelle Chauzy est excusée et elle a donné pouvoir à Nathalie Bruel. Émilie Cheminade ne nous a pas fait de retour. Corinne Courtine, Georges Delbert, Jean-Paul Delort, Muriel Escalier, Dominique Fabregues, Serge Faux, Daniel Flory, Karine Gasdeblay, Lucinda Gontineac n'est pas arrivée mais elle doit normalement venir. Valérie Landes, absente, Serge Lauby, est excusé, il a donné pouvoir à Daniel Flory, Dominique

Lavigne, Christelle Lhéritier, Fanny Magne, Sylvie Lopez est absente, Didier Marcenac ne nous a rien dit, donc il est absent, Christophe Maury, présent. Isabelle Salset, présente et Julien SAMSON, absent.

Nous avons donc le quorum.

Avant de passer à l'ordre du jour, je voudrais remercier Anne qui nous accompagne une nouvelle fois sur cette séance de conseil municipal. A savoir que l'on aurait dû accueillir Caroline Bonal, notre nouvelle directrice générale des services, puisque Odile Bornet-Poujol est partie en détachement de la collectivité depuis fin août.

Elle a rejoint en totalité un détachement sur son engagement syndical. Caroline Bonal a pris ses fonctions le 18 août par contre elle n'est pas là ce soir parce qu'elle a eu la déconvenue d'une petite problématique de santé qui ne lui a pas laissé le loisir d'être là. Elle va reprendre ses fonctions la semaine prochaine. Elle a eu une petite intervention qui s'est déjà faite. Elle m'a fait part, par message, de tous ses regrets de ne pouvoir être là.

Mais on aura le plaisir de l'accueillir la prochaine fois.

Vous pourrez la rencontrer lors de la prochaine réunion.

Lucinda vient d'arriver.

Nous allons prendre le déroulé de l'ordre du jour. D'une part, l'approbation du procès-verbal du conseil municipal du 12 juin. Alors, avec un certain nombre de délibérations et en particulier la décision concernant l'emprunt pour la salle multi-activité, le choix de l'entreprise retenue pour les travaux d'entretien de grosses réparations et de modernisation des voiries, des délibérations concernant les subventions aux associations, la convention avec Eclat, la création d'un syndicat intercommunal à vocation unique, l'approbation de la charte du label Cieuta Mistralenco, vente des entourages de containers poubelles qui ont eu un grand succès, je pense qu'il ne nous reste plus grand chose. L'achat par la commune de la parcelle AN235 avenue Jean Robic, j'ai signé l'achat le 27 août. Ensuite, le lancement de la procédure d'échange des chemins ruraux. Peut-être en questions diverses, Jean-Paul, je te laisserai en dire un petit mot au niveau de l'avancement de la procédure. La fourniture des repas pour la micro-crèche, la mise en place des études surveillées, l'ensemble des tarifs liés à l'ALAE, études surveillées, le renouvellement des lampes au stade du BEX, l'éclairage public Avenue de la Liberté, l'enfouissement du réseau téléphonique Avenue de la Liberté, la fixation du nombre et de la répartition des sièges au conseil communautaire, la consultation du schéma communautaire des mobilités, le déclassement du sentier VTT et un certain nombre de délibérations concernant les créations d'emplois non permanents et la dernière délibération portait sur la modification du régime indemnitaire.

### **Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 31 mars 2025 et du procès-verbal du Conseil municipal du 12 juin 2025**

Pour se remémorer, vous avez reçu ce procès-verbal qui est dense parce qu'effectivement aujourd'hui il reprend l'intégralité de nos échanges.

Est-ce que ce procès-verbal appelle de votre part des remarques ? Pas de remarques ? Je le soumets à votre approbation. Est-ce qu'il y a des voix contre, des abstentions ? A l'unanimité, merci.

Daniel FLORY est désignée secrétaire de séance.

### **DECISION N°5/2025 - VIREMENT DE CRÉDIT N°1 – BUDGET COMMUNAL 2025**

Madame le Maire décide de réaliser les virements de crédits suivants :

Article	Intitulé	Montant
165	Dépôts et cautionnements reçus	+ 1 250 €
45813	Opérations sous mandat	+ 300 €
2188	Autres	- 1 550 €

Madame le Maire : Les virements de crédit concernent un ajustement pour faire face au remboursement de dépôt de garantie. On avait une ligne insuffisante au budget. En fait, on a eu plusieurs départs sur nos appartements. Et habituellement, il y a un peu plus de stabilité. On a eu à rembourser les dépôts de garantie. On a dû faire des ajustements d'écriture.

**Daniel Flory :** L'article 165 dispose que pour les dépôts et cautionnements +1 250 € et pour les opérations sous mandat + 300 euros et autres -1 550 €. C'est là qu'on est allé chercher. Voilà.

Est-ce qu'il y a des questions par rapport à ce virement de crédit ? Non ? C'est une décision, ça ne réfère pas à une approbation du conseil municipal.

#### **DECISION N°6/2025 - LOCATION D'UN APPARTEMENT – 1 AVENUE ANTONIN MAGNE, LE BEX**

Nous avons signé un bail pour la location d'un appartement situé au 1 Avenue Antonin Magne. Le locataire est Madame Casadei, née Danquigny, Mélinda, et la location a été consentie le 9 juillet 2025. Le montant du loyer est fixé à 381,67 euros par mois et une provision sur charge est versée mensuellement d'un montant de 20 euros.

C'est peut-être l'occasion de préciser que sur nos appartements, on a un certain nombre de DPE qui se trouvent dans le bas du tableau, qui sont soit en F ou en G, et c'est particulièrement lié au mode de chauffage. A partir du classement F, la loi prévoit que l'on ne puisse plus augmenter le loyer lors du renouvellement du bail et qu'on ne puisse pas le réviser en cours de bail. Normalement, il y a une révision annuelle.

C'est une incitation aux bailleurs à faire des travaux d'amélioration énergétique, en sachant que dans nos appartements, on a fait un certain nombre de choses, mais c'est le mode de chauffage qui vient peser un peu sur le classement.

#### **DÉLIBÉRATIONS**

#### **DELIBERATION N°54/2025 - CONVENTION POUR UNE MISSION D'ASSISTANCE À MAÎTRISE D'OUVRAGE AVEC CIT POUR LE MARCHÉ DE TRAVAUX D'ENTRETIEN, DE GROSSES RÉPARATIONS ET DE MODERNISATION DES VOIRIES ET DÉPENDANCES**

La première délibération porte sur la signature d'une convention pour mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage avec CIT pour le marché accord-cadre à bon de commande : travaux d'entretien, de grosses réparations et de modernisation des voiries et dépendances. Cette convention correspond à la rémunération qui est allouée à CIT pour avoir conduit le travail du marché sur lequel on avait statué sur le précédent Conseil avec la solution de la société Colas en termes de travaux. Le montant, le coût de la mission est de 1250,01 euros hors taxes soit 1500,01 euros TTC.

Le Conseil Municipal doit se prononcer sur la convention pour cette mission d'assistance à maîtresse d'ouvrage avec CIT.

Il y a des questions ?

Je le soumets à votre décision. Est-ce qu'il y a des voix contre ? Des abstentions ? Non. Adopté à l'unanimité. Merci.

#### **DELIBERATION N°55/2025 - CONVENTION RELATIVE À LA REALISATION DE LA MISE SOUS PLI ET DU COLISAGE DE LA PROPAGANDE ELECTORALE**

Alors, la délibération suivante, c'est une convention relative à la réalisation de la mise sous pli et du colisage de la propagande électorale. La préfecture se projette dans l'organisation des élections municipales, elle a interrogé un certain nombre de collectivités pour savoir si on accepterait de réaliser ces deux missions. On a fait le point avec nos agents, on l'avait déjà réalisé sur les précédentes élections et nos agents sont favorables pour pouvoir faire ce travail. Je propose que la commune puisse signer cette convention avec la préfecture relative à la réalisation de la mise sous pli et du colisage. Nous avons une convention qui précise donc : mettre sous pli la propagande électorale après un adressage des enveloppes

par le routeur de la préfecture. La préfecture fournit les enveloppes avec les étiquettes et bien sûr le matériel nécessaire, mise sous pli de la propagande électorale pour chaque électeur, une profession de foi et un bulletin de vote de chaque liste candidate, ordonnancement des enveloppes conformément au mémorandum de La Poste, remise à La Poste des paquets à destination des électeurs dans les contenants fournis à cet effet conformément au mémorandum de La Poste. Et ensuite, colliser les bulletins de vote. Ça signifie préparation et mise en colis des paquets de bulletins de vote afin de pourvoir l'ensemble des bureaux de vote de la commune en nombre au moins égal à celui des électeurs inscrits.

Le cas échéant, remise à la poste, c'est des paquets de bulletins de vote pour acheminement conformément au mémorandum de La Poste, mais ça en général on s'en occupe nous-mêmes. Cette mission fait l'objet d'une rétribution.

Pour la mise sous pli, on est sur un tarif à 0,30 euros par électeur, ce qui nous permettra de prendre en compte le travail, et la rémunération de nos agents qui auront pris du temps pour faire cette mission, si c'est notamment en dehors des heures de bureau, ça dépendra de nos besoins. Et ensuite, pour le colisage, pour les tranches de butins :

de 0 à 100 000, on a un tarif de 0,011 euros.

Cela repose bien sur le volontariat de nos agents à faire cette mission-là.

Est-ce qu'il y a des questions, des remarques ? Je peux le soumettre à votre décision. Est-ce qu'il y a des voix contre ? Des abstentions ? Non. Adopté à l'unanimité. Merci à vous.

#### **DELIBERATION N°56/2025 - RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE (CTG) AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES (CAF)**

**Le point suivant porte sur le renouvellement de la Convention territoriale globale CTG avec la Caisse d'Allocations Familiales.**

On a régulièrement porté en délibération des sujets ayant trait à cette convention territoriale globale qui est une contractualisation avec la Caisse d'Allocations Familiales qui nous permet de bénéficier de financements qui permettent de conduire les actions autour du service public de la petite enfance en lien avec nos partenaires qui sont en particulier le centre socio-culturel et le relais petite enfance, d'accompagner le fonctionnement de tous nos accueils de loisirs, que ce soit extrascolaires ou périscolaires.

Cette convention arrivée à échéance, elle est reconduite pour une durée de 4 ans, de 2025 à 2029. Elle couvre le territoire ouest agglo avec, comme vous le savez, les communes d'Ayrens, Lacapelle-Viescamp, Saint-Paul-des-Landes, Sansac-de-Marmiesse et Ytrac.

Elle a pour objet, cette convention territoriale globale, d'identifier les besoins prioritaires sur la commune, de définir les champs d'intervention à privilégier au regard de l'écart offre-besoins, de pérenniser et d'optimiser l'offre de services existante par une mobilisation de cofinancement, de développer des actions nouvelles permettant de mieux structurer le territoire et la mise en œuvre du projet de territoire.

Les objectifs partagés par rapport au champ d'intervention conjoint entre la collectivité et la Caisse d'Allocations Familiales, c'est de participer à aider les familles à concilier vie familiale, vie professionnelle et vie sociale, poursuivre la structuration d'une offre diversifiée en direction de la petite enfance, poursuivre la structuration d'une offre diversifiée en direction des enfants et des jeunes du territoire, accompagner les familles à s'impliquer dans la vie citoyenne du territoire, faciliter la relation parentale, favoriser le développement de l'enfant et soutenir les jeunes, accompagner les parents dans leur rôle, faciliter l'autonomie des jeunes, élément de passage à l'âge adulte.

Point important, structuration de la gouvernance de cette convention territoriale globale et clarification des rôles de chacun. Création d'un SIVU, syndicat intercommunal à vocation unique, pour porter cette CTG, organiser la coopération et sécuriser le portage du chargé de coopération, puisqu'à travers la CTG il y a un financement de la Caisse d'Allocations Familiales, on reviendra vers le conseil, puisqu'il y a une offre d'emploi qui va être lancée, qui va être ouverte à 0,9 équivalent temps plein. On avait jusque-là une chargée de coopération qui était à 0,5 qui a terminé son contrat et qui s'est engagée dans de la formation. C'est quand même la personne qui est le maillon essentiel de l'articulation de cette convention territoriale entre les collectivités et les acteurs du territoire qui y sont associés.

Mise en place d'une gouvernance partagée entre élus avec des instances décisionnelles formalisées. Alors la création d'un SIVU c'est pour permettre de donner une identité, une entité officielle et reconnue à ce regroupement volontaire des cinq communes du territoire ouest-agglo qui aujourd'hui travaillent ensemble dans une démarche partenariale choisie. Mais on est tous individuellement engagé. Le SIVU permettrait de porter ce pilotage.

Définition de la place et du pouvoir des communes dans les instances statutaires du centre social. Réforme de la gouvernance interne du centre socioculturel. Et renforcement des acteurs, accompagnement, outillage et professionnalisation. En fait, ces orientations-là sont le résultat d'un travail d'accompagnement qui a été porté avec le concours d'un cabinet de deux consultants qui ont permis de mettre à plat le fonctionnement existant, de repérer, on en avait parlé, les points forts et les points faibles, les freins et les difficultés. Tout ce travail-là permet de faire émerger ces orientations pour que la nouvelle convention territoriale globale puisse fonctionner à la fois dans une organisation harmonieuse et dans une efficience par rapport aux objectifs poursuivis.

Les modalités de collaboration, c'est un des articles de cette CTG. Pour mener à bien les objectifs précisés dans la présente convention, les parties décident de mettre en place un comité de pilotage. Ce comité est composé à parité de représentants de la Caisse d'Allocations Familiales et du regroupement communal ouest agglo.

Chaque instance assure le suivi de la réalisation des objectifs et l'évaluation de la convention, contribue à renforcer la coordination entre les deux partenaires dans leurs interventions respectives et au sein des différents comités pilotages thématiques existants, veille à la complémentarité des actions et des interventions de chacun des partenaires sur le territoire concerné, porte une attention particulière aux initiatives et aux actions innovantes du territoire. Le comité de pilotage sera copiloté par la Caisse d'Allocations Familiales et le regroupement communal ouest agglo. Je ne reprends pas dans l'intégralité. La durée de la convention, c'est du 1er janvier 2025 jusqu'au 31 décembre 2029.

Une fois la convention signée, les étapes suivantes sont le recrutement du chargé de coopération qui lui aura dans un premier temps mission d'actualiser le diagnostic territorial et de faire émerger des actions concrètes qui viendront compléter, renforcer ou soutenir ce qui se passe déjà sur notre territoire.

Est-ce que ça nécessite des compléments ?

Il y a vraiment eu un gros travail qui a été conduit pour faciliter le circuit, la complémentarité et l'articulation entre les uns et les autres sur le territoire, entre le pilotage, les acteurs politiques et l'opérationnalité. Voilà pour la convention.

Le Conseil doit se prononcer sur le renouvellement de cette convention et m'autoriser surtout à la signer. C'est une délibération déterminante pour que la signature puisse être officielle et que la Caisse d'Allocations Familiales et la Caisse Nationale puissent enclencher tout ce qui accompagne la déclinaison de cette CTG et son financement.

En fait le concret c'est toutes les actions qui sont portées à travers le centre socioculturel, le relais petite enfance, par exemple la mise en œuvre de rouages, enfin un certain nombre d'actions qui sont destinées à accompagner et soutenir l'ensemble des générations, du petit enfant jusqu'au senior, le périscolaire, l'enfance-jeunesse.

Je le soumets à votre décision. Est-ce qu'il y a des voix contre ? Des abstentions ? Merci, adopté à l'unanimité.

#### **DELIBERATION N°57/2025 - ADMISSION EN NON-VALEUR 2025**

Je vais laisser la parole à Daniel FLORY, puisqu'on a un tableau, le trésorier nous fait part d'un certain nombre de sommes non recouvrées pour un montant de 265,60 € et qu'il conviendrait d'admettre en non-valeurs.

En fait, c'est le résultat d'une action de recouvrement de la part du Trésor public qui n'a pas abouti.

**Daniel Flory :** Il y a des cantines, des garderies.

**Madame le Maire :** Il y a surtout beaucoup de sommes qui sont inférieures au seuil de recouvrement.

**Daniel Flory** : C'est-à-dire qu'en deçà de 15 euros, le Trésor public n'engage pas de procédure.

Ce sont des petites sommes, il y a 9 euros, 10 euros.

**Dominique Lavigne** : en fait on garde en stock ces 15 euros qu'une famille doit mais au moment où les enfants quitte l'école il n'y aura pas d'autres actions, on est obligé de les mettre en non recouvrement. C'est du toilettage.

**Madame le Maire** : Et ça porte sur plusieurs années. On a regardé. C'est deux ans, deux ans et demi. Alors la somme n'est pas d'un montant total très important. C'est du toilettage. On l'a eu fait sur des sommes beaucoup plus importantes.

Je le soumets à votre décision ?

Est-ce qu'il y a des voix contre ? Des abstentions ? Merci, elle est adoptée à l'unanimité.

#### **DELIBERATION N°58/2025 - SUBVENTIONS 2025 AUX ASSOCIATIONS (APE)**

Nos deux APE bénéficient d'une subvention exceptionnelle concernant la location de la salle de Lescudilier pour l'organisation de leur quine.

Nous avons porté au budget primitif voté le 10 avril une somme de 1150 euros qui était basée sur le montant de l'année 2024. On ne nous avez pas fait part du montant de la location précis.

On propose d'actualiser et d'ajuster le montant de la subvention à la partie qui manque aujourd'hui par rapport à la somme réellement appliquée puisque la location 2025 s'élève à 1 207 euros. Pour combler cet écart, il convient de compléter de ces subventions comme suit :

- APE Ecole du Bex, 57 euros,
- et APE Ecole d'Ytrac, 57 euros.

Ce sont des dépenses qu'on ne devrait pas retrouver sur les exercices futurs puisque je pense que la salle, dans tous les cas, proposera d'accueillir le nombre nécessaire pour l'organisation de cette manifestation. Je vous demande de vous prononcer sur ces deux montants de subventions complémentaires aux deux APE.

Est-ce qu'il y a des voix contre ? Des abstentions ?

Madame le maire précise qu'ils ne nous l'ont pas demandé. C'est juste qu'on a pris l'engagement de couvrir le montant de la location. Voilà. C'est une histoire de ligne qu'on a portée à notre budget primitif. Pour 3 euros, on ne l'aurait pas fait.

Ils nous ont envoyé la facture. C'est toute la difficulté de ne pas avoir le bon montant au moment du vote du budget. Donc ça peut interroger. C'est par rapport à nos engagements de couvrir le montant.

Alors je vous soumets au vote. Vote à l'unanimité.

#### **DELIBERATION N°59/2025 - SUBVENTIONS 2025 AU CENTRE SOCIO CULTUREL « A LA CROISÉE DES AUTRES »**

Dans le cadre de la Convention d'intérêt général 2022-2025 qui a été signée le 7 septembre 2023, relatif aux subventions de fonctionnement autorisant une augmentation maximale de 2% de la subvention de la commune d'Ytrac, au centre socioculturel.

La délibération du Conseil municipal du 22 janvier 2025 attribuant un acompte à la subvention annuelle allouée en 2024 soit 70 % d'un montant dû de 123 751 €. On l'avait versé en janvier, 86 625 €.

Au budget primitif, nous avons porté cette même somme, 123 751 €, et nous avons versé un solde de 37 125 €. C'est la mécanique de versement de la subvention au centre socio-culturel.

Or, cette subvention a été reportée avec le montant exact de l'année 2024 dans le budget primitif et il n'avait pas intégré l'augmentation des 2% qui ramenait le montant 2025 à 125 802 euros.

Nous vous proposons d'attribuer le différentiel de subvention complémentaire pour un montant de 2051 euros. C'est pour être tout à fait juste dans le budget qui a été présenté, voté par le conseil d'administration et qu'on avait en amont validé.

Est-ce qu'il y a des remarques ?

Je le soumets à votre décision.

Est-ce qu'il y a des voix contre, des abstentions ? Merci, adopté à l'unanimité.

**DELIBERATION N°60/2025 - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU FONDS D'AIDE AU FOOTBALL AMATEUR**

Sur le précédent conseil, on avait voté le remplacement de l'éclairage du terrain d'honneur de foot au stade Roland-Cornet, pour le remplacer par des LED, afin qu'il soit conforme aux exigences actuelles et obtenir un classement fédéral. Le coût du projet est de 27 300 euros hors taxe.

Sur ce coût, on peut demander, et on l'avait précisé l'autre fois, une subvention auprès du Fonds d'Aide au Football Amateur, le FAFA. Cette demande doit être transmise au district du Cantal. Pour qu'elle soit déposée, il faut qu'il y ait à l'appui une délibération du conseil municipal.

Le coût des travaux en dépense 27 300 €. La subvention FAFA dans le cadre de l'éclairage correspond à 25% du montant du coût des travaux. Donc 6 825 euros. La participation de la commune reste à 20 475 euros dans la présentation mais elle sera atténuée d'un montant de 9 555 euros, soit 35% de la contribution apportée par le syndicat sur les travaux liés à l'éclairage. Mais dans le cas du dépôt du dossier, au FAFA, on ne tient pas compte de la participation du syndicat. Il calcule le montant de l'aide sur le coût des travaux et non pas sur la partie de son financement.

Ce que je peux dire, parce que j'avais fait un petit échange sur le précédent conseil, c'est que depuis, il y a eu l'Assemblée générale du RYF, du Roannes Ytrac Football. L'assemblée générale a eu lieu samedi. La saison dernière, c'était une saison de transition quant à l'identité du club. Aujourd'hui, l'assemblée générale a acté la dissolution, absorption des deux clubs qui étaient Ytrac Foot et l'Etoile Sportive Roannaise dans une entité qui est donc le RYF. Aujourd'hui les deux communes sont liées par ce club de foot et donc dans leur projet d'activités sportives et de dynamiques de recrutement, ils vont s'appuyer sur des jeunes qui ont rejoint le club, qui sont des jeunes qui sont étudiants. Et donc ils vont privilégier quand ils n'auront pas d'autre solution, de jouer leur match le samedi soir pour que les jeunes puissent rejoindre leur ville d'études le dimanche après-midi. Le fait qu'on passe en LED permet une consommation moins onéreuse en termes de coût d'électricité. Voilà, ça permet de croiser l'évolution de ce club qui a en tous les cas une volonté de se relancer, de se redynamiser, à savoir que tous les matchs ne seront pas forcément joués au stade Roland-Cornet, au BEX, mais qu'il y aura une mutualisation des terrains, et notamment sur la partie des entraînements. Voilà, une mutualisation des équipements qui est complètement validée par la commune de Roannes-Saint-Mary.

Nous sommes sur cette dynamique pour cette équipe et ce club de foot. Merci, y a-t-il des remarques et des questions ?

Je soumets à votre décision la demande de subvention auprès du Font d'aide au football amateur pour un montant de 6825 euros. Est-ce qu'il y a des voix contre ? Des abstentions ? Adopté à l'unanimité. Merci.

**Serge FAU :** Les travaux sont commandés ?

**Madame le Maire :** Ils sont commandés, on a signé l'ordre de service aujourd'hui. Je n'ai pas encore de date, mais Jean-Louis leur avait demandé à ce que ce soit réalisé avant fin octobre.

Après, on s'adaptera. Ils joueront avec l'ancien éclairage. Mais pas de dates précises de travaux à ce jour.

**DELIBERATION N°61/2025 - CONGRES DES MAIRES 2025**

Le 107ème congrès des maires aura lieu du 17 au 20 novembre 2025. Il débute le 17, mais il cible particulièrement les élus d'outre-mer. Et c'est à partir du 18 jusqu'au 20 novembre, au parc des Expositions de la Porte de Versailles.

L'AMF 15 propose d'organiser un covoiturage en particulier avec la Châtaigneraie cantalienne. On a jusqu'à présent profité de cette possibilité de déplacement qui nous permet d'avoir un coût mutualisé, deux bus ça coûte moins cher qu'une place de train en termes de participation. Pour que la collectivité puisse prendre en charge à la fois le droit d'inscription, d'hébergement et ensuite le déplacement, après il n'y a pas de prise en charge des frais de repas, ils sont à la charge des congressistes, chacun s'organise.

Je vous propose de délibérer.

Donc j'y participerai avec un adjoint puisque depuis 2020 on a essayé de permettre à chaque adjoint de participer au moins une fois à ce congrès. On a fait un petit peu le tour sur cette année.

Quelques-uns d'entre nous avaient participé sur le mandat précédent. J'avais mis accompagné d'un adjoint parce que je ne savais pas précisément qui était intéressé pour y participer. Serge nous avait dit qu'il pourrait peut-être y aller, mais compte tenu de sa situation familiale je ne pense pas que ce soit un projet qui va se conduire tout de suite. Donc on a fait un petit peu le point. Voilà, peut-être que Nadine est intéressée, je ne sais pas.

Qui veut y aller ? Il faut qu'on puisse porter un nom pour qu'au niveau du Trésor Public, ils prennent en charge notamment le coût de déplacement, enfin le coût d'hébergement, puisque c'est nominatif.

Est-ce qu'il y a des remarques ou des questions par rapport à cette participation ?

Qui doit-on inscrire ? Je n'impose personne. Merci.

Ce n'est pas que les adjoints mais dans le congrès, c'est quand même une immersion avec la rencontre avec d'autre élus et des thématiques qui croisent leurs champs de compétences et de délégation. Après, c'est un sujet qui pourra être mis en débat. En tout cas, sur cette trajectoire de mandat, on s'était donné cette ligne de participation. Si vous en êtes d'accord, on va le terminer comme ça. Après, une autre histoire pourra s'écrire.

Je soumets à votre décision la participation de Nadine Bruel. Est-ce qu'il y a des voix contre ? Des abstentions ? Merci. Adopté à l'unanimité.

#### **DELIBERATION N°62/2025 - AUTORISATION D'IMPLANTATION DE CANALISATIONS SOUTERRAINES D'ELECTRICITE PAR ENEDIS SUR UNE PARCELLE COMMUNALE**

**Le point suivant c'est l'autorisation d'implantation de canalisations souterraines d'électricité par ENEDIS sur une parcelle communale.**

Je vous informe qu'il a été autorisé par convention de servitudes en date du 22 septembre 2020 et du 24 février 2021.

ENEDIS a implanté des canalisations souterraines d'électricité sur les parcelles situées sur le bourg cadastrées section BO numéros 19 et 39 moyennant une indemnité de 20 euros. Je vais laisser à Serge le soin de nous dire où se trouvent ces deux parcelles 19 et 39.

**Serge FAU :** C'est derrière l'impasse du Jourdain, derrière l'Eglise pour alimenter la salle paroissiale. A l'époque, on a revu les réseaux souterrains dans Ytrac.

L'impasse du Jourdain est une parcelle privée du domaine communal.

La convention a été signée pour régulariser.

Cette autorisation va être transcrise par acte authentique à l'étude de Maître Villiers, notaire à Montluçon, et nécessite donc une délibération du Conseil municipal pour mener à bien ce dossier. Les frais de cet acte sont pris en charge par ENEDIS.

On va permettre, si vous en êtes d'accord, à ENEDIS de régulariser cette convention.

Je le soumets à votre décision. Est-ce qu'il y a des voix contre, des abstentions ? Adopté à l'unanimité. Merci.

#### **DELIBERATION N°63/2025 - CONCOURS DES « MAISONS FLEURIES 2025 »**

Je vais laisser la parole à Daniel.

**Daniel Flory :** Comme tous les ans, il faut prendre une délibération pour que la commission environnement attribue les prix des maisons fleuries.

On met une somme globale, c'est la même, elle n'a pas changé, c'est à l'euro près. Après la commission environnement statue en fonction des photos des candidats et on se débrouille pour que la somme soit de 715 €. C'est une délibération qu'on prend tous les ans à la même époque pour pouvoir attribuer des prix au lauréat. Une cérémonie de remise aura lieu au mois de novembre. Comme d'habitude. On n'a pas encore arrêté la date, mais on est en train de s'en charger.

On a fait le tour des photos.

Je pense qu'il faudra revoir cette manifestation parce que ça devient compliqué avec la sécheresse. On arrive à avoir quelques maisons fleuries.

**Madame le Maire :** On a eu un fleurissement particulièrement important sur la commune.

**Daniel Flory :** Au niveau de la commune, c'est bien tombé parce que quand on a eu l'arrêté de l'interdiction d'arrosage, on a eu l'autorisation des entreprises, Cantal Habitat et IGETEC, de pomper dans la cuve de la Grande-Salle. Donc on avait 30 mètres de cuve disponible. Il faudra la nettoyer l'hiver prochain. Mais si on a de si beaux massifs autour de la mairie, c'est grâce à la nouvelle cuve de la Grande-Salle.

**Madame le Maire :** Ça nous a permis d'assurer à nos plantations l'eau qui leur ont permis de résister.

**Daniel Flory :** C'est vrai que le week-end et autres ça a brillé sur les suspensions mais tout ce qui était en pleine terre on a réussi à le sauver.

Même aujourd'hui, il y a encore des fleurs. Oui, il y a des fleurs.

Le fleurissement, cette année, je crois que c'était quand même une réussite. Les employés se sont mobilisés.

On a fait le choix de ne pas acheter les jardinières toutes faites car c'est 80 euros. Ils ont commandé des arbres, ils ont fait les jardinières eux-mêmes, on a fait quelques économies.

**Madame le Maire :** Il y a eu un travail de création.

C'est gratifiant à la fois pour nos agents et puis apprécié de la population. On a eu des retours, notamment des retours sur le petit jardin de l'esplanade.

J'ai eu un message du dentiste pour nous remercier de ce fleurissement. Je trouve ça agréable.

Je vous propose de vous prononcer sur le montant attribué pour les lauréats, donc un montant de 750 euros.

Est-ce qu'il y a des voix contre, des abstentions ? Adopté à l'unanimité. Merci.

#### **DELIBERATION N°64/2025 - CONTRAT D'APPRENTISSAGE AU SERVICE TECHNIQUE**

On s'était positionnés en tant que collectivité pour pouvoir accueillir un ou deux apprentis. On a eu une réponse de financement pour un apprenti. En 2024-2025 on avait une apprentie en cuisine, et là, on s'est plutôt positionné sur le volet Espace-Vert. On a eu plusieurs candidatures. On en a eu une notamment d'un jeune qui est en bac pro aménagement paysager à la MFR de Mauriac.

On l'a donc rencontré, il y a peu de temps parce qu'il avait travaillé l'été. On a proposé de le recruter avec un contrat qui a démarré au 1er septembre. Avec un financement de la formation pour un montant de 6 000 euros multiplié par deux, ce qui fait 12 000 euros mais qui sont pris en charge. La collectivité, elle, a à sa charge l'indemnité qui est versée à l'apprenti et qui est modulée en fonction de son âge. C'est un jeune qui n'a pas encore 17 ans.

Aujourd'hui, l'indemnité se situe autour de 420 euros par mois et elle évoluera, je pense, en deuxième année. Et puis aussi, lorsqu'il atteindra ses 18 ans.

C'est quelqu'un qui habite sur la commune d'Arpajon et qui fait part de son intérêt. Il rentre en première. Il avait fait des stages sur l'année de seconde.

Je pense que c'est une politique intéressante en tous les cas de permettre d'accompagner des parcours de formation à travers l'apprentissage et l'apprentissage dans les collectivités. On propose un cadre un peu différent dans le sens du service public. Il bénéficie de l'encadrement public.

Son référent est le responsable de l'équipe Espaces Verts, et après il intègre une équipe où il y a trois collègues.

Il a pris ses fonctions, il a l'air très satisfait sur ses premiers jours d'immersion. Et il alternera à peu près à part égale 50% formation en MFR et 50% au sein de la collectivité. Sur deux années.

On a eu la chance de trouver le candidat qui pouvait aller. L'apprentissage en même temps, c'est accompagné mais il n'y a pas forcément beaucoup de candidatures. Ce n'est pas si simple. On en avait deux l'année dernière, on aurait pu le pourvoir.

On avait eu des contacts avec la MFR de Mauriac qui était venue présenter un petit peu les différents types de formations qu'ils proposent et puis on les avait sensibilisés au fait qu'effectivement on était en recherche d'un apprenti et que s'ils avaient parmi leurs élèves quelqu'un qui voulait s'orienter sur la formation dans le cadre de l'apprentissage, on était intéressés à recevoir les candidatures.

Je le soumets à votre décision, s'il y a des voix contre, des abstentions. Adopté à l'unanimité. Merci.

#### **DELIBERATION N°65/2025 - FOURNITURE DE REPAS A LA COMMUNE D'AYRENS**

La commune d'Ayrens a une difficulté imprévue pour assurer le service de restauration pour son école à compter du 1er septembre. Jusque-là, c'était le restaurant en gérance communale qui fournissait la cantine. La gérante a cessé sans préavis son activité et donc le maire m'a contacté pour voir si on pouvait répondre dans un premier temps, en tous les cas, à la fourniture des repas. On a fait le point avec l'équipe de cantine pour voir si préparer 50 repas supplémentaires était quelque chose de possible à moyen constant.

L'équipe a été partante. On a répondu favorablement au maire d'Ayrens en lui proposant une fourniture de repas au prix de 6 euros. On s'est référé aujourd'hui au prix de revient d'un repas.

C'est une proposition provisoire qui va durer trois semaines, maximum un mois, puisque c'est en liaison chaude et ça les oblige à venir chercher les préparations à l'école, il faut un personnel disponible ou un élus disponible. Ils vont s'orienter vers d'autres prestataires avec une démarche de fourniture de repas en liaison froide.

C'est vraiment une démarche de réponse à une difficulté momentanée.

L'aller-retour ça fait une demi-heure. Il a d'autres propositions, je l'ai vu hier, il m'a bien précisé que c'était une fourniture temporaire de dépannage, en attendant d'avoir un prestataire qui corresponde à leurs besoins d'organisation.

Ils faisaient déjà de la liaison chaude avec le restaurant donc ils ont l'habitude. Et puis en plus on les avait déjà dépannés il y a quelques années.

Il y a des enfants, plus sans doute quelques adultes.

C'est vraiment important je crois pour un événement imprévu d'apporter une réponse de soutien dans le cadre des relations.

Est-ce qu'il y a des remarques ? Je le soumets à votre décision. Est-ce qu'il y a des voix contre ? Des abstentions ? Adopté à l'unanimité. Merci.

Ce qu'il m'a précisé c'est qu'il avait des propositions en liaisons froides qui étaient inférieures au tarif de 6 euros.

On a mis en place le service pour que les enfants aient de quoi manger dès le lundi de la rentrée.

Voilà pour la partie délibération.

#### **QUESTION DIVERSES**

Alors, peut-être quelques points en termes de **questions diverses**.

On a une signature d'une convention avec Enedis qu'on avait évoquée, qui a lieu donc mardi prochain, le mardi 9 à 17h, ici même.

On en a fait part en priorité aux membres de la commission travaux mais tout conseiller qui voudrait participer à cette manifestation sera tout à fait le bienvenu donc c'est mardi 9 septembre à 17h ici.

Ça reprend les bonnes relations entre ENEDIS et les communes, mettre en avant l'action d'ENEDIS en termes d'accompagnement aussi des collectivités.

On peut faire un point sur la rentrée.

**Dominique Lavigne** : tout s'est déroulé dans de bonnes conditions, il n'y a pas eu de problème particulier. Bernadette a été avec Dominique Fabregues, à l'école du Bex. Moi, j'étais à l'école des Volcans et j'ai rencontré deux nouvelles maîtresses.

Au niveau des effectifs, je vous rappelle qu'on avait eu des effectifs stables, il y avait eu plus 1 élève par rapport à l'année d'avant.

Cette année on est un peu en perte de vitesse. Au niveau de l'école des Volcans on a 193 enfants contre 205 l'an dernier, donc ça fait -12. Et à l'école du Bex on a 123 élèves contre 133 l'an dernier, donc moins 10. Ce qui fait -22 sur les deux secteurs de la commune. A l'école des Volcans on va avoir 4 enfants TPS qui vont rentrer en milieu d'année.

Au Bex, je crois qu'il y a une rentrée aussi en milieu d'année qui doit être prévue.

On a donc 316 élèves. Il faut savoir que c'est l'effectif que nous avions en 2014.

Au niveau des travaux un petit peu conséquents qu'on a fait pendant les vacances au niveau des écoles : à l'école du Bex, on a donc installé des volets roulants solaires en maternelle, pour la salle de sieste et pour les classes de MS et de PS.

On a fait des peintures aussi. Le couloir qui permet l'accès à la salle de CP à l'école du Bex et une classe à l'école du Bourg. Et d'autres peintures sont prévues pour les petites vacances, notamment les toilettes du primaire à l'école des Volcans.

Les portails sécurisés ont été commandés, on n'a pas pu les installer, ils ont été commandés en mai mais toujours pas reçu. Et on a changé 8 ordinateurs pour les enseignants.

C'est Mme Colas qui a été nommée sur le poste de directrice alors qu'elle était intérimaire. C'est donc bien la même directrice, on n'a pas changé.

Il y a quand même cette tendance à la baisse des effectifs qui va devoir être observée en lien avec la baisse de la démographie.

**Madame le Maire** : Je voulais aussi vous faire part de l'attribution de la dotation DETR 2025 sur le projet de création de la voie douce avenue de la Liberté. On nous a attribué un montant de 69 231 euros, ce qui représente 25% de la dépense telle qu'elle avait été portée au dossier quand on l'a déposé en décembre. Depuis, on a un peu augmenté le montant de ce projet parce qu'on y a amené des choses complémentaires mais en tout cas, c'est un financement qui viendra réduire la participation de la commune. Donc si vous en êtes d'accord, j'adresse un courrier à Monsieur le secrétaire général pour le remercier en votre nom du soutien financier apporté à la commune.

Je vous l'ai dit tout à l'heure, on a signé l'achat du terrain à côté de l'école du Bex pour un montant de 75 760 € et une surface de 1894 m<sup>2</sup> et environ 1900 € de frais.

Je vous indique aussi qu'on a été sollicité par l'Agglo pour voir si on pouvait leur mettre à disposition un terrain ou un espace pour stocker les colonnes qui vont être livrées pour progressivement prendre le relais et remplacer les containers poubelles. Donc on a regardé un petit peu et on a peut-être un endroit, c'est l'espace de Branviel qui aujourd'hui est en attente d'un projet futur.

Pour ce qui concerne le remplacement des containers sur la commune, ce sera d'ici la fin de l'année, plutôt fin d'année qu'avant, parce qu'ils ont des délais de livraison qui n'ont pas suivi tout à fait comme ils l'auraient souhaité. Donc ne soyez pas étonné si vous voyez du stockage sur cette zone.

Et dans la complémentarité, on a rencontré la SEBA 15 et les services de l'agglo pour projeter les étapes concernant le projet d'installation d'artisans sur la partie haute de la zone.

En prolongement de ce qui existe déjà. Donc les premières étapes c'est déjà de bien définir quelle est la surface qui va pouvoir être mobilisée, il y aura des sondages qui devront être réalisés et ensuite à voir comment ça peut être configuré.

Daniel Flory : Derrière le bâtiment de Fau, à Branviel ils ont trouvé une zone humide.

Sur la zone artisanale, le calendrier, c'est de pouvoir conduire les études, avoir déjà des éléments d'ici la fin de l'année. Et dans le planning de l'agglo, c'est de pouvoir envisager une commercialisation sur l'année 2027. Donc à suivre.

De la même façon avec Aurillac Agglo est lancée la révision du PLUi-H. La première étape, puisque le cabinet Citadia a été désigné, ils vont à la rencontre de toutes les communes pour déjà faire un petit peu un point, on va dire qu'ils font un point d'état des lieux, diagnostic.

Dans nos échanges, on leur a fait part de ce qui faisait enjeu sur la commune. Ce qui est clair, c'est que le développement du foncier constructible sera extrêmement limité de toute façon, voire la trajectoire ne sera pas augmentée. Mais on a pu exprimer en tout cas ce qui faisait enjeu.

Donc on reviendra vers le conseil avec des éléments, parce que ça nous permettra effectivement de voir quelle peut être possiblement la trajectoire. Et ensuite il y aura dans les étapes de travail sur les années prochaines, des ateliers qui associeront les habitants.

Dans les autres points que je voulais vous partager, je laisserai la parole à Nadine. Le forum des associations qui aura lieu dimanche.

**Nadine Bruel** : Le forum des associations du dimanche.

On a une nouvelle association qui a été créée l'année dernière, je crois. On avait, j'adore Crédit, et on a l'association qui s'appelle La Baronne. C'est une association qui fait des ateliers.

Vendredi après-midi, il y a une marche organisée par les Amis de la Forêt et en collaboration avec la retraite sportive. Il y a deux circuits, un de 5-6 km et l'autre de 10 km.

**Madame le Maire** : Peut-être Jean-Paul si tu veux dire un mot sur la procédure, d'enquête publique sur les échanges de chemin.

**Jean-Paul Delort** : La commune va procéder à un échange de chemins qui sont à peu près équivalents pour 3.

Un échange avec M. DRUOT qui va donner un accès à la parcelle agricole et ça permettra que deux chemins se rejoignent pour faire un chemin pédestre. On a deux chemins qui sont sans issue et avec cet échange on pourra faire la jonction.

Autre échange avec Monsieur Fabre c'est un chemin qui avait été déjà déclassé mais pas échangé. On fait un échange de chemin pour éviter d'arracher tous les arbres parce que l'agriculteur n'a pas pu passer. Si on n'avait pas fait d'échange, il fallait arracher tous les arbres pour rouvrir un vieux chemin. Il y a des gros chênes, des barres immenses. Il vaut mieux garder la végétation. Le chemin a été fait à côté il y a 50 ans.

Après on a deux échanges qui sont sur Vielle, c'est entre la liaison de Vielle et Besanès.

Sur le haut de Vielle, un autre échange avec Mme Bonal et on peut rejoindre.

L'enquête publique va débuter le 22 septembre pour une durée de 3 semaines. Le commissaire enquêteur qui a été nommé, c'est Madame Suc, ancienne secrétaire de mairie. Donc, les documents seront visibles en mairie pendant 3 semaines et il y aura 2 permanences, donc le 1er et le 22 septembre.

L'avantage pour les agriculteurs, c'est de pouvoir communiquer sur les parcelles, rejoindre les autres parcelles, tout en gardant le chemin. C'est un coût.

**Daniel Flory** : Au niveau des travaux, la grande salle, ils sont en train de faire les carrelages et les faïences. Ils sont au niveau de la peinture de la grande salle, donc maintenant les murs sont noirs.

Le plâtrier est en train de faire le local technique au premier étage, sur le côté de la salle. Et donc, le mois prochain, il va faire le faux plafond de la salle. Ce mois-ci, on va débuter la géothermie qui creuse à 100 mètres, ou 160 mètres de profondeur.

Il n'y a pas de problème majeur.

Au niveau des routes, donc le lac Pavin, c'est la semaine prochaine, c'est pratiquement fini.

Il y a eu quelques petites tensions mais c'est réglé, donc voilà, les gens sont contents.

À Bellevue, donc, il y a une grosse partie du chemin qui est faite. Il n'y a plus que le bornage à faire.

Ensuite, rue de Bel Air, c'est pareil. Donc là, il reste que le nouveau chemin.

Ils ont attaqué les quatre chemins. Et j'ai vu qu'ils ont amené les matériaux pour la rue de la Jordanne.

**Mme le Maire** : Voilà, et dans les derniers éléments de dates, la signature de la charte label Céüta Mistralenco, donc c'est prévu, programmé le 26 septembre 2025 à 18h30, l'invitation sera adressée, et aujourd'hui on n'a pas encore la réponse officielle de cette signature.

*Liberté – Égalité – Fraternité*

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

C'est très codifié. Donc, tant qu'on n'a pas la réponse officielle, on ne communique pas. Donc, on ne donne pas de date. Parce que nous ne sommes pas encore autorisés. Mais c'est en bonne voie.

Et ensuite, la visite du préfet qui viendra sur la commune le samedi 4 octobre.

Il y aura une première partie de visite de commune, on lui présentera les grands projets et les grands équipements de notre commune, et à 11h, on ira sur l'inauguration de l'avenue Louison Bobet. Et on terminera par un vin d'honneur dans la cour de l'école.